



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale de la cohésion
sociale
et de la protection des populations
Service protection et santé animales et
installations classées pour la protection de
l'environnement

ARRÊTÉ PREFECTORAL

établissant la liste des vétérinaires pouvant pratiquer l'évaluation comportementale canine au titre de l'article L.211-14-1 du Code rural et de la pêche maritime

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.211-13-1, L.211-14-1, L.211-14-2, D.211-3-1, D.211-3-2 et D.211-3-3 ;

VU l'arrêté ministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2016 établissant la liste des vétérinaires de Savoie pouvant pratiquer l'évaluation comportementale canine au titre de l'article L.211-14-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU la circulaire DGAL/C2007-8018 du 22 octobre 2007 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et du Ministère de l'agriculture et de la pêche précisant les conditions de mise en œuvre de l'évaluation comportementale canine ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 modifié portant délégation de signature à M. Thierry POTHET, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie le 28 avril 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2016 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations à Monsieur François BREZARD, chef du service protection et santé animales et installations classées pour la protection de l'environnement, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie le 6 octobre 2016 ;

Considérant que le maire peut prescrire par voie d'arrêté au détenteur d'un chien de faire procéder à l'évaluation comportementale de son animal par un vétérinaire choisi sur une liste départementale ;

Considérant qu'une liste départementale des vétérinaires doit être établie par arrêté préfectoral ;

Considérant les déclarations de candidatures de vétérinaires reçues par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste départementale des vétérinaires pouvant réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural et de la pêche maritime a été établie en Savoie à partir des déclarations déposées par les vétérinaires auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de Savoie conformément à l'annexe jointe.

Article 2 : Tout vétérinaire remplissant les conditions énumérées à l'arrêté ministériel du 28 août 2009 cité en visa peut se déclarer auprès de la DDCSPP, le présent arrêté sera modifié en conséquence.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2016 susvisé est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Grenoble sous un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Mme la Secrétaire générale de la préfecture, M. le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, Mmes et MM. les maires de Savoie, Mmes et MM. les vétérinaires inscrits, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Savoie.

Fait à Chambéry, le 12 décembre 2016

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental et par délégation,
Le chef du service protection et santé animales et installations
classées pour la protection de l'environnement


François BREZARD

ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 établissant la liste des vétérinaires pouvant pratiquer l'évaluation comportementale canine au titre de l'article L.211-14-1 du code rural et de la pêche maritime

Noms des vétérinaires	Numéros d'inscription à l'Ordre	Adresse professionnelle où l'évaluation comportementale peut avoir lieu	Année d'obtention des diplômes autorisant l'exercice de la profession de vétérinaire	Qualifications professionnelles, titres ou diplômes figurant sur la liste établie par le conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires (2° de l'article R-242-34 du code rural)	Coordonnées téléphoniques
BOST Philippe	8942	Cabinet vétérinaire Les Chammettes 73130 LA CHAMBRE	1986		04 79 56 26 58
CHABERT Frédéric	16121	Cabinet vétérinaire 19 avenue de la Rochetaillée 42100 SAINT ETIENNE	2000		06 70 43 08 81
CHARRIERE Cécile	14260	Clinique vétérinaire des deux ponts Z.I. La Baronnie 73330 PONT DE BEAUVOISIN	1998		04 76 37 13 94
COMBELLES-PERROT Stéphanie	13108	Clinique vétérinaire de Beauregard 354 avenue Costa de Beauregard 73290 LA MOTTE SERVOLEX	1995		04 79 25 98 16
COUDURIER Isabelle	11582	Clinique vétérinaire du Granier 142, Route d'Aprémont 73190 SAINT BALDOLPH	1988		04 79 28 24 58
DAMEY Jeannette	6300	151 chemin du Freney 73470 NOVALAISE	1982		06 10 91 17 29
DEMANDIERE-FOULARD Florence	10699	Clinique vétérinaire de l'Albanne 34 route d'Aprémont 73000 BARBERAZ	1992		04 79 60 03 80
DEVYS Yves	13506	Clinique vétérinaire du Verney 172, Avenue Pierre Lanfrey 73000 CHAMBERY	1997		04 79 62 39 29
DUGUET Marie-Bénédicte	6303	Clinique vétérinaire du Doron 3, route du Villard 73500 TERMIGNON et 6 rue de l'Eglise 73500 MODANE	1984		04 79 20 51 20 04 79 05 13 44
FORGET Marc	6305	Clinique vétérinaire des 4 vallées 400, route d'Annecy 73400 UGINE et 136, rue Comandant Dubois 73200 ALBERTVILLE	1985		04 79 89 06 05 04 79 37 16 54
GEDOUX Florence	22720	Clinique vétérinaire des Campanules 45 rue des Jardins 73480 LANSLEBOURG MONT-CENIS	2010		04 79 05 88 19
GERBIER Catherine	9303	Clinique vétérinaire des Tournelles 45, Place du Commerce 73230 SAINT ALBAN LEYSSE	1988	Diplôme de vétérinaire comportementaliste diplômé des écoles nationales vétérinaires françaises-2003	04 79 85 19 58

GUIAUT Nadège	20524	Clinique vétérinaire du Vallon Fleuri Rue Richelieu 73490 LA RAVOIRE et Cabinet vétérinaire du Fort Place René Cassin 73800 MONTMELIAN	2006	04 79 71 00 71 04 79 84 21 89
HARY Jenny Estelle	22941	Clinique vétérinaire du Vallon Fleuri Rue Richelieu 73490 LA RAVOIRE et Cabinet vétérinaire du Fort Place René Cassin 73800 MONTMELIAN	2010	04 79 71 00 71 04 79 84 21 89
HUGRON Pierre-Yves	16082	Clinique vétérinaire de la Vallée Les Pellagardes d'en Bas 1889 route du Fayet 74700 DOMANCY	2001	04 50 93 51 46
HURSTEL Vincent	168	Clinique vétérinaire de Beauregard 354 avenue Costa de Beauregard 73290 LA MOTTE SERVOLEX	1986	04 79 25 98 16
LE DALL Jean-Hugues	6316	Clinique vétérinaire du Lac Route du Lac 73470 NOVALAISE	1985	04 79 28 76 50
LOPEZ Marie	17500	Cabinet vétérinaire du Bois Gentil 22 rue du Bois Gentil 74600 SEYNOD	2004	04 50 69 23 50
PAISNEL Brigitte	10993	Clinique vétérinaire des Tournelles 45, Place du Commerce 73230 SAINT ALBAN LEYSSE	1992	04 79 85 19 58
PETRUZZI Pierre	14105	Clinique vétérinaire de l'Albanne 34, route d'Aprémont 73000 BARBERAZ	1998	04 79 60 03 80
PRAS Stéphane	11968	Clinique vétérinaire du Mont des Princes 5, route du Mont des Princes 74910 SEYSSEL	1994	04 50 56 12 34
RIEGLER Martin	9222	Cabinet vétérinaire Pierre du Terrail Immeuble Route nationale 6 73800 MONTMELIAN	1985	04 79 84 40 48

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Pour le directeur départemental et par délégation,

Le chef du service protection et santé animales et installations classées pour la protection de l'environnement


François BRÉZARD